



## Amendes majorées - Relance huissier

-----  
Par Matt75paris

Bonjour,  
Je suis aujourd'hui relancé par un huissier, lui même mandaté par le Trésor Public, pour plusieurs amendes impayées (6) assez ancienne (entre 2017 et 2021).

Je ne pouvais pas payer à l'époque car j'avais des problèmes d'argent. J'ai reçu il y a environ deux mois un avis pour deux contraventions mais pas pour les autres. J'ai pas mal déménagé ces dernières années et même si j'ai toujours effectué mes changements d'adresse il y a pu avoir des loupés d'envoi et de réception.

Ma première question est la suivante: Pensez-vous que les points ont déjà été retirés? Car il me reste peu de points et j'ai peur de payer et de me retrouver à zéro.

La seconde question est de savoir s'il est possible de demander, au moins, l'annulation de la majoration de ces amendes auprès de l'huissier même si l'amende est assez ancienne? Merci d'avance pour votre aide.

bien à vous

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Vous pouvez consulter vos points ici :  
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R17121]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R17121[/url]

Ce n'est pas auprès de l'huissier qu'il faut faire le recours, c'est auprès de l'ANTS. Il y a des avocats spécialisés pour vous aider dans ce type de démarche, tout dépend du montant en jeu.

-----  
Par ESP

Bonjour et bienvenue  
Pour connaître votre solde de points.

[url=https://www.securite-routiere.gouv.fr/le-permis-points/consulter-son-solde-de-points]https://www.securite-routiere.gouv.fr/le-permis-points/consulter-son-solde-de-points[/url]

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R17121]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R17121[/url]

-----  
Par Matt75paris

Bonjour,

Merci beaucoup pour votre retour.

Cependant, je sais consulter mon soldes de points, je cherchais surtout à savoir si les points correspondant aux amendes majorées réclamés par l huissier avaient déjà été retirés ou pas encore?

Cdt

-----  
Par yapasdequoi

Impossible de vous répondre. Vous devriez savoir...  
Sinon consultez un avocat pour demander l'annulation des majorations... Si vous avez des bons arguments.